Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260605-202604027027-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**04**	**027**	**027**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 11
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt neuf mai deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Catherine AUTRET GUILLERM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC,
Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Philipp OERDING, Marcel L'HOSTIS qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Yann GOASGUEN

A été élue secrétaire de séance : Catherine AUTRET GUILLERM

➢ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 »,

Ayant entendu l'exposé de Mr Yann Goasguen, adjoint au Maire,

Association de Locquénolé	Subvention 2026
Atelier des copines	300 €

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2026. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Catherine AUTRET GUILLERM

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 5 juin 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)